

D 2024-069

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre le 3 décembre à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,  
Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire  
Dûment convoqués le 29 novembre 2024.

**Présents** : Marc FLEURY, Pierre-Damien GALENE, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH.

**Absents excusés** : Odile CHALAMEL donne pouvoir à Amandine PAGET

**Absent** : Céline ROCH EUVRARD

**Assiste à la réunion** : Christophe MAREC

**Secrétaire de séance** : Amandine PAGET

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrage exprimés : 8
Ne prend pas part au vote : 0
Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0

**OBJET : Convention Fourrière SPA**

Le Maire expose :

En vertu du Code Rural et de la Pêche Maritime, chaque commune doit disposer d'une fourrière apte à l'accueil des animaux en divagation et placés sous la responsabilité du Maire. Faute de ces dispositions, il lui appartient de contractualiser un partenariat avec la S.P.A de Savoie.

Celle-ci nous propose de signer pour l'année 2025 une seule Convention Fourrière Tous Animaux afin de répondre le plus largement possible à nos demandes et simplifier les procédures.

La convention 2025 propose une participation de 0.85€ / habitant, mais pour les communes qui avaient fait ce choix en 2024, le tarif restera inchangé.

Le Maire propose donc au conseil de l'autoriser à signer la convention avec la S.P.A. de Savoie.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise à signer la convention avec la S.P.A. de Savoie.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH



Le Secrétaire de Séance,

Amandine PAGET

